

COMMUNE DE COURTISOLS

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 AOUT 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf août à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la commune de Courtisols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert ARROUART, Maire.

Etaient présents : Tous les membres en exercice, à l'exception de Anne BRAZE, Nicolas COSSENET, Séverine GOURVENEK, et Laurent SCHNEIDER, excusés.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'il y a des remarques ou observations à apporter au compte rendu de la séance précédente.

Toutes les décisions prises sont adoptées.

Madame Carole CHOSROES a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire

N° 383 Compte-rendu de la commission sport du 28 juin 2017

François SCHUESTER présente le compte-rendu :

Utilisation du Gymnase (du domaine de l'intercommunalité) :

Vérification de l'emploi du temps 2017 : tout est ok

Bilan 2016/2017 : quelques travaux à prévoir

Groom à revoir, Poignée anti panique hall d'entrée /couloir, Filets de but de hand à changer.

Lumière le soir à revoir (spot avec cellule à installer ?), Horloge de la petite salle à vérifier

Chaise de tennis qui est dans le gymnase à céder au tennis club pour le court couvert

Futurs travaux :

Cartes installées au mois d'août (vérification des badges d'entrée)

Poteaux de badminton (centraux) avec participation du club

Motorisation des panneaux de basket (montage août 2017).

Travaux en cours installations sportives et demandes des clubs

Demandes de travaux :

Dojo : travaux d'électricité ? Pas prévu pour l'instant, Problème avec la climatisation : écoulement d'eau

Travaux de peinture demandés par le club , convention d'utilisation du Dojo

Tennis : Nettoyage du terrain de tennis fait. Court couvert, la lumière de sécurité ne fonctionne pas. Système de serrure à la porte d'entrée grillagée (comme entrée des courts pleins airs)

Foot : L'éclairage du petit terrain est parfait, Revoir l'éclairage sur le terrain d'entraînement (projecteurs avec ampoule led), Filet rue Lamartine à changer, Grillage autour de la Marpa à faire, Grillage rigide à remettre en place derrière chez Paradis, Entretien du stade engrais ? Désherbage, la herse a disparu. Surveiller les arbres (par rapport au filet) coté Lamartine et Ecomarché

Multisport : Câble du filet cassé

Journal des associations

Envoyé au club, retour pour le 20 juillet

Sportifs méritants (classés au niveau départemental et au-dessus), fournir la liste pour le 12 août 2017.

Forum des associations :

Animation : identique à 2016 avec le badminton en plus.

Questions diverses

Fête de la raquette le 24 juin avec les clubs de tennis et de badminton avec moment convivial en clôture.

Offre du club mycologique : prêt d'un barbecue aux associations (rangé à l'ancienne école Saint Memmie)

Rappel : défilé du 14 juillet ouvert à toutes les associations.

Buvette du 14 juillet : 2017 : associations des parents d'élèves La Fontaine.

2018 : Basket, 2019 : Judo, 2020 : ASC

N° 384 Compte-rendu de conseil de la commission « environnement » du 22 juin 2017

Eric PIGNY donne lecture du compte-rendu :

Bilan du fleurissement

Sélection des maisons fleuries pour le concours départemental (réunion de la commission le 22 juin) : 5 maisons ont été sélectionnées : Bernard LALLEMENT, René LALLEMANT, Pierre BABLOT, Gilbert SENEUZE, Roland APPERT RAULIN

Tour de la commune pour la sélection des maisons fleuries : la commission remarque une tendance à la baisse du fleurissement et une augmentation des aménagements paysagers en pierre

Bilan des travaux réalisés

Aménagement de la crèche :

- Terrassement du sol avec remblai de terre, mâchefer et sol stabilisé.
- Pose des poteaux et du grillage, du gazon synthétique et des dalles de sécurité
- Tailles des arbres côté est, il reste la pelouse à semer

Haie du cimetière St Martin : arrachage de la haie côté ouest, remettre une haie colorée, claustra en bois ou grillage (selon le budget).

Ancienne STEP : Semis d'un gazon fleuri avec deux ou trois coupes prévues dans l'année

Entrées de ville : proposition de semer un gazon fleuri moins large mais sur une plus grande longueur (Saint Memmie et Saint Julien)

Terrain de foot : passage de l'aérateur cet été. Engrais et désherbage seront mis en place avec le nouveau tracteur. Il faudrait passer une griffe sur le terrain tous les lundis après les matchs et remettre la terre en place sur le terrain après chaque match. Christophe demande de disposer du calendrier des matchs pour pouvoir programmer l'entretien du terrain.

Taille sévère des platanes (rue La Fontaine) et des tilleuls (avenue de la Vesle) à surveiller et à revoir tous les cinq ans.

Entretien des vivaces : prévoir un budget pour l'entretien et le renouvellement des vivaces.

Projets 2018

Suite aux problèmes de sécheresse et à l'arrêté préfectoral, nous devons investir dans l'achat de cuves pour récupérer l'eau de pluie (atelier et dojo) car il faut 3 500 litres à chaque arrosage. Cet investissement est à prévoir pour 2018.

Parc Massez :

- Revoir les vivaces au parc Massez et remplacer les plantes malades
- Nettoyage du bassin du Parc et curage de la fausse rivière
- Remplacement de la porte des WC

Démontage d'un arbre rue du Pont Laplanche (non effectué)

Information zéro phyto en 2017

- Recherche et démonstrations de plusieurs techniques de désherbage au cours de l'année (vapeur, eau chaude, infrarouge ...)
- Location d'une machine à vapeur et utilisation dans les allées du parc Massez et sur les fils d'eau des trottoirs. Cette utilisation nécessite au moins une personne voire deux pour certains types de travaux.
- Rencontre avec la Fredonca prévue le 14 septembre pour préparer la mise en place d'un audit des pratiques d'entretien et la mise en place d'un plan de gestion différencié du désherbage.

Eric PIGNY profite de ce compte rendu pour donner les remarques émises lors de la visite du jury régional pour le label des Villes et Villages fleuris du 25 juillet :

Le jury a visité la commune pendant 1h30

- Square Saint Memmie : absence de petits arbres dans les massifs
- Nouveau cimetière : utilisation d'un sarclé pour l'entretien des allées, repeindre les bancs et penser au paillage biodégradable des massifs
- Trottoirs en concassé : réfléchir à l'engazonnement avec un mélange de graines à pousse lente
- Sentes : gestion différenciée de la tonte en ne laissant que le passage d'une personne ; tondre plus court
- Haie rue de Plain (AFU) : plantation trop serrée des arbustes, il serait nécessaire d'en retirer pour éclaircir la haie et de les replanter ailleurs.
- Gestion différenciée des espaces : renforcer la communication par des panneaux d'information (à l'entrée du parc par exemple et dans le bulletin communal)

Adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 385 Création d'un poste de technicien territorial

Monsieur le maire propose au conseil suite au départ à la retraite de l'ingénieur chargé du suivi des travaux, de créer un poste de technicien territorial qui assurera la mise en œuvre et le suivi des programmes de travaux de la collectivité en matière de bâtiments, voiries et réseaux.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34

Sur proposition de Monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la création d'un emploi permanent de chargé de projets techniques à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1^{er} octobre 2017, Cet emploi relève du grade de technicien territorial.

- Dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, le Maire pourra recruter un agent contractuel de droit public en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984.

L'agent recruté en qualité de contractuel aura pour fonctions la mise en œuvre et le suivi des projets techniques de la collectivité, l'établissement des programmes d'investissement, la préparation et le suivi des marchés publics, ...

L'agent devra justifier d'une formation supérieure technique avec une expérience professionnelle dans une collectivité territoriale souhaitée en matière de bâtiments, voiries, réseaux.

L'agent recruté en qualité de contractuel sera rémunéré sur la base de l'indice brut 366, indice majoré 369.

- **PRECISE** que le tableau des emplois sera modifié en conséquence, que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

Adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 386 Création d'un poste d'adjoint administratif

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34

Sur proposition de Monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la création d'un emploi permanent d'agent d'entretien à temps complet non complet pour une durée hebdomadaire de 20 heures à compter du 1^{er} septembre 2017, Cet emploi relève du grade d'adjoint technique.

- **PRECISE** que le tableau des emplois sera modifié en conséquence, que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

Adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 387 Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le suivi du programme de travaux engagés sur 2017/2018

Sur proposition de Monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'ingénieur principal territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 10 mois allant du 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de chargé de projets à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 14 heures hebdomadaires.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 826 du grade de recrutement.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 388 Modification du tableau des emplois

Considérant les mouvements de personnel intervenu depuis le 1^{er} janvier 2017,

Considérant les délibérations n°385 et N°386 du 29 août 2017,

Sur proposition de Monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la suppression du tableau des emplois :

- d'un poste d'ingénieur principal à temps plein,
- d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps plein
- d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps plein
- d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (27h)

- **ARRETE** le tableau des emplois issu de ces modifications à compter du 1^{er} septembre 2017 :

| EMPLOI | GRADE | CADRE D'EMPLOI | CAT | OBSERVATIONS |
|---|----------------------------------|--|-----|--|
| EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET | | | | |
| 1 Attaché Territorial | Attaché principal Territorial | Attachés Territoriaux | A | 35h/semaine |
| 3 Adjoints administratifs | Adjoint administratif | Adjoints administratifs territorial | C | 35 h/semaine dont 1 en disponibilité |
| 1 Agent de maîtrise principal | Agent de Maîtrise Principal | Agents de Maîtrise | C | 35 h/semaine |
| 3 Adjoints techniques | Adjoint technique | Adjoints techniques territorial | C | 35h /semaine |
| 1 chargé de projets techniques | Technicien | Technicien territorial | B | 35h/semaine |
| EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET | | | | |
| 1 agent d'entretien | Adjoint technique | Adjoints techniques | C | 20h/semaine |
| 1 poste en contrat d'avenir | | | | 35H/semaine |

Adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 389 Reversement du solde d'exécution budgétaire suite au retrait de CC Suipe et Vesle

Par délibération n°312 du 15 novembre 2017, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la convention de transfert des éléments de l'actif et du passif relatifs au retrait des communes de Courtisols, Somme-Vesle et Poix de la Communauté de communes de Suipe et Vesle.

L'article 6 de la convention prévoyait la répartition du solde d'exécution budgétaire entre les trois communes pour un montant total de 155.333,68 € représentant pour la commune de Courtisols la somme de 128.926,95 €, pour la commune de Somme-Vesle la somme de 22.368,05 € et pour la commune de Poix la somme de 4.038,68 €.

Monsieur le maire rappelle que ce solde résulte de la gestion de l'ancienne CC des Sources de la Vesle jusqu'au 31/12/2014 et de la CC de Suipe et Vesle de 2014 à 2016 et est donc lié à leurs différentes compétences.

Il propose donc de reverser cette somme à la nouvelle intercommunalité que la commune a intégré au 1^{er} janvier 2017 : la CC de la Moivre à la Coole.

Déduction faite d'une somme de 25.508,23 € représentant une subvention à reverser à l'AFUA des Clozots de Plain suite aux travaux de viabilisation de la rue de Plain, Monsieur Arrouart propose de reverser à la CC de la Moivre à la Coole une somme de 103.418,72 €

Sur proposition de Monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** de verser à la CC de la Moivre à la Coole une somme de 103.418,72 € correspondant à la répartition du solde d'exécution budgétaire revenant à la commune suite au retrait de la CC de Suipe et Vesle.

Cette somme sera inscrite au budget 2017, chapitre 67 - article 678

- **ACCEPTE** de verser à l'AFUA des Clozots de Plain une somme de 25.508,23 € représentant un solde d'une subvention perçue dans le cadre des travaux de viabilisation de la rue de Plain ;

Cette somme sera inscrite au budget 2017, chapitre 65 – article 65737

Adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 390 Décision modificative n°2

Sur proposition de Monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de procéder aux ouvertures des crédits suivantes sur le budget de l'exercice 2017:

| Chap. Article | Nature | Montant |
|------------------|--|--------------|
| 77 7788 | Produits exceptionnels Produits exceptionnels divers | 128.926,95 € |
| 65 65737 | Autres charges de gestion courante Subventions de fonctionnement – autres établissements publics locaux | 25.508,23 € |
| 67 678 | Charges exceptionnelles Autres charges exceptionnelles | 103.418,72 € |
| | | |
| 74 7488 | Dotations et participations Autres attributions et participations | 11.010 € |
| 7489 | Reversement et restitution sur autres attributions et participations | 11.010 € |

Adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 391 Demande de subvention de l'AFR de COURTISOLS

Considérant la demande de l'association Familles Rurales de Courtisols et le budget présenté,

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

- **ALLOUE** à l'Association Familles Rurales une subvention de 3.116,40 € pour l'organisation du Centre de loisirs sans hébergement qui s'est déroulé du 10 au 28 juillet 2017 pour les enfants de 4 à 16 ans.

Les fonds seront pris à l'article 6574 du Budget Primitif 2017.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 392 Participation au feu d'artifice

Sur proposition de Monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la participation financière du Maire et des Adjointes au feu d'artifice tiré le jour du 14 juillet 2017.

Monsieur le Maire offre 95,00 € et les 5 adjoints verseront 40,00 € chacun.

Les fonds seront portés à l'article 7488 du budget 2017

Adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 393 Autorisation d'ester en justice

Par courrier du 1^{er} juin 2017, la commune de Courtisols est assignée devant le Tribunal de Grande Instance de Châlons en Champagne par les consorts DEBAR/ARNOULD dans le cadre du règlement de la succession de Monsieur Marcel VITRY.

Afin de défendre les intérêts de la commune, il convient de choisir un avocat pour la représenter.

Sur proposition de Monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de se faire représenter par le cabinet ACG pour défendre les intérêts de la commune dans le dossier Commune de Courtisols C/Consorts Debar/Arnould devant le Tribunal de Grande Instance de Châlons en Champagne,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention d'honoraires s'y rapportant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 394 Mise en non-valeur de créances irrécouvrables

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu les demandes d'admission en non-valeur présentées par Monsieur le Trésorier de Suippes concernant des titres de recettes afférents à divers exercices comptables dont il n'a pu réaliser le recouvrement pour différents motifs (poursuite sans effet, RAR inférieur au seuil de poursuite, redevables insolubles ou introuvables malgré les recherches ...),

Considérant que le montant de ces titres de recettes irrécouvrables s'élève à la somme globale de 13,48 €,

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur des titres de recettes afférents aux exercices :

- 2012 pour un montant de 11,50 €,

- 2015 et 2016 pour un montant de 1,98 €

- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 6541 du budget 2017

Adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 395 Questions diverses

○ Monsieur Arrouart présente les entreprises retenues dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation du secrétariat de mairie et la création d'une MSAP pour un montant total de 590.182,20 € HT.

○ Evelyne MOINEAU présente le compte rendu du conseil d'école extraordinaire du 29 juin 2017 réuni pour débattre du changement de rythme scolaire suite au décret paru au journal officiel. Après débat, le conseil d'école se prononce en faveur du retour à la semaine de 4 jours. Cette décision devra être validée par l'éducation nationale pour une application à la rentrée de septembre.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

La séance est levée à 22h30

| | | | |
|---|---|--|---|
| Hubert ARROUART, Maire | Denis VAROQUIER 1 ^{er} adjoint | Jean-Pierre ROLLET 2 ^{ème} adjoint | Evelyne MOINEAU 3 ^{ème} adjoint |
| Eric PIGNY, 4 ^{ème} adjoint | Catherine JULLIEN 5 ^{ème} adjoint | Milène ADNET | Muriel BISVAL |
| Loëtitia BOYS | Carole CHOSROES | Lilian COGNIARD | Hubert FERRAND |
| Agnès GALLOIS | David GREVIN | Catherine PANNET | François SCHUESTER |
| Phillipe SEUBE | | | |